

Affaire Verbruggen.

Préambule aux épisodes 31, 32,33,34,35 et 36

Notre dernier article sur cette affaire a été publié en novembre 2023 (épisode 30). Un peu plus de 8 mois donc à propos d'une affaire qui dure depuis plus de 22 ans.

12 gouvernements, 6 Ministres des Finances, 8 Ministres de la Justice qui se sont succédé durant cette période sans se montrer soucieux des 100 millions de droits de succession en jeu.

Notre silence de 8 mois n'est pas synonyme de lassitude, ni de découragement, bien au contraire. Nous avons mis à profit ces quelques mois pour approfondir encore et encore ce qui est devenue, au fil du temps, une affaire éminemment politique et, tant qu'elle n'est pas résolue, un énorme scandale d'Etat.

Une nouvelle législature vient de commencer. Verra-t-elle le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale rejoindre ses prédécesseurs des 22 dernières années dans leur impuissance volontaire et donc le discrédit quant à leur prétendue volonté de lutter contre l'évasion fiscale qui jusqu'à présent ne dure que le temps des campagnes électorales ?

Nous avons donc travaillé pour continuer à porter témoignage sur ce qui porte atteinte à l'Etat de droit et qui procède d'un véritable apartheid fiscal.

Nous allons vous livrer 6 nouveaux épisodes dans les semaines qui viennent :

-Episode 31 : La Cour et l'avocat des sociétés à expertiser escamotent de concert le premier rapport de l'Expert. Un véritable tour de passe-passe.

06 août 2024

-Episode 32 : Des procès-verbaux d'audiences ahurissants.

08 août 2024

-Episode 33 : La Cour prise au piège de ses propres turpitudes.

13 août 2024

-Episode 34 : La partialité de la Cour dans la fixation des consignations à effectuer pour les honoraires d'Expertise.

16 août 2024

-Episode 35 : Un faisceau aveuglant d'indices convergents pour obtenir le dessaisissement de la Cour.

20 août 2024

-Episode 36 : Passer à la trappe un flagrant délit, puis fabriquer une énigme : un « cold case » pas comme les autres.

22 août 2024

Et nous continuerons ensuite, sans répit, jusqu'à ce que cette affaire trouve enfin une issue permettant aux citoyens de ne pas tomber dans le malheureusement trop commode « tous pourris » conduisant à l'extrême droite et à l'héritier rebelle, sans lequel cette affaire serait passée sous les radars, d'être considéré comme n'importe quel citoyen en mesure d'exercer tous ses droits dont celui d'hériter, ce que la justice lui dénie depuis plus de 22 années.

nnn